

Le Mécénat c'est pour vous

- Une occasion de partager un projet culturel.
- Une manière de valoriser votre entreprise et communiquer autrement avec vos clients, vos employés.....
- Insérer votre entreprise dans son environnement.
- Un moyen de bénéficier d'avantages fiscaux.

Le Mécénat c'est pour nous

- Partager notre projet culturel avec des acteurs économiques du territoire.
- Construire avec nos partenaires une relation privilégiée.
- Diversifier nos ressources financières pour pérenniser notre action.

Ce que nous pouvons vous apporter

- Des tarifs préférentiels pour vos salariés (Comité d'entreprise), pour vos clients ou vos partenaires.
- Un appui artistique pour vos évènements internes/externes (arbre de Noël, convention d'entreprise).
-/.....

Contactez nous pour envisager ensemble notre collaboration :

Pascal Le Roy directeur : plr-festival@orange.fr 04 77 76 28 06

Rappel : Loi sur le Mécénat (1er août 2003)

Cette loi consiste en une réduction sur l'impôt sur les sociétés de 60% du montant des dons dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires avec possibilité de report sur 5 exercices en cas de situation déficitaire. Les dons peuvent être : une contribution financière, une prestation gratuite ou un don en nature (matériel..).

Des **contreparties** en communication et relations publiques pour votre entreprise dans la limite de **25 % du don (billetterie...)**.

Soit un avantage de 60% à 85% du montant du don pour l'entreprise mécène.

La réduction est accordée pour les versements effectués au profit d'associations dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale reconnue d'intérêt général.

